



## **1. Ouverture de la séance et appel**

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 19h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et de respecter l'espacement entre les chaises afin de respecter les normes de sécurité imposées en raison du COVID-19, il explique également comment va se dérouler le Conseil à savoir que le micro du Président ne quittera pas sa main, pour toutes les questions et lectures de rapports, ceux-ci se feront au perchoir et notre huissier désinfectera le micro après chaque passage.

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir et informe de la démission de Mme Christine Blanchard.

**Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez** procède à l'appel : sur les 53 membres du Conseil Général, 37 sont présents, 14 excusés et 2 absents. Le quorum étant à 17, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour.

**M. le Président** passe l'ordre du jour au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal no 4/2019**

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Le PV est soumis au vote à mains levées il est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

## **4. Correspondance éventuelle**

Ràs.

## **5. Assermentation**

M. le Président appelle **Mme Ana Hochstädter**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Ana Hochstädter**, prête serment et est officiellement intégrée au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 54 conseillers, le quorum est à 18.

## **6. Renouvellement du bureau du CG ainsi que des commissions permanentes**

**M. le Président** annonce qu'il souhaite se représenter au poste de Président et passe la parole à **M. Michaël Evesque, Vice-Président** qui demande si quelqu'un souhaite se présenter au poste de Président. Ce n'est pas le cas. M. Richard Aguet est donc réélu par applaudissements de l'assemblée.

**M. le Président** signale ensuite que la totalité du bureau du CG souhaite se représenter. Il demande si quelqu'un souhaiterait se présenter à un quelconque poste. Ce n'est pas le cas. Le bureau du CG à savoir :

**M. Michaël Evesque, 1<sup>er</sup> Vice-Président**  
**M. Mathieu Barbay, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
**M. Jean-Claude Evesque, Scrutateur**  
**M. Patrick Blanchard, Scrutateur**  
**Mme Alexandra Gaillard, Suppléante**  
**Mme Manon Suardet, Suppléante**

est réélu avec les applaudissements de l'assemblée.



**M. le Président** informe qu'il n'a reçu aucune démission dans les Commissions permanentes, donc elles restent à l'identique pour cette année.

7. **Préavis 2/2020 relatif aux comptes 2019, au rapport de gestion de la Municipalité ainsi que les rapports de la Fiduciaire Lambelet SA**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal** qui en lit les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **Raphaël Mognetti**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président**, ouvre la discussion :

**Mme Mireille Cardinaux**, remercie la COGEFIN pour son rapport, dans celui-ci et dans les conclusions *est mentionné que la recommandation de la Fiduciaire Lambelet concernant le système de contrôle interne n'est plus d'actualité car ce système existe. La Commission doit documenter la pratique en place afin de formaliser la situation.* Elle n'a pas très bien compris ce qui existe et ce que la Commission souhaite maintenir. Elle souhaite plus d'explications.

**M. Jacques Morandi**, lui répond en lui signalant que la Municipalité leur a dit qu'effectivement un système était mis en place mais ce système est tacite et les recommandations de la Commission signifiaient qu'il serait bien de mettre le tacite par écrit pour que ceci soit fixé dans le temps.

**Mme Mireille Cardinaux** est navrée mais c'est toujours obscur pour elle. *Le tacite ? Qu'entendez-vous par là ?*

**M. Jacques Morandi**, la Municipalité a mis en place ce système, chacun a différentes attributions et remplace untel ou untel en cas d'absence. Maintenant, la Commission a demandé que ce système soit mis par écrit pour que ce ne soit plus des « bruits de couloirs » mais que ce soit formaliser.

**M. François Burnand**, un système doit être écrit et c'est comme ça dans la Loi. Il est surpris que la Fiduciaire ne reconduise pas sa remarque dès lors que le système interne n'est que tacite. Par définition un contrôle interne doit être écrit.

Il trouve dommage que nous n'ayons pas le bilan avec les comptes. Il s'agit d'un outil extrêmement pratique pour analyser les comptes et on a reçu dans les préavis sur le site de la Commune le Compte Pertes et Profits pas ce bilan. Il demande qu'on lui fasse suivre ce bilan ou le mettre sur le site de la Commune.

La Municipalité a pris note, se sera fait.

Autre remarque concernant le nouveau collègue et les dépenses pour lesquelles il faudrait rouvrir un nouveau compte. Sa recommandation est comme on dit d'activer, si ce sont des dépenses qui augmentent la valeur du bâtiment et bien au lieu de les mettre dans les charges on les met dans le bilan ça augmente et on ne les amortit pas. Il s'agit de la bonne pratique comptable.

**Mme Mireille Cardinaux** une remarque par rapport au pt 3 domaines et bâtiments qui concerne autant le Rionzier, le nouveau collègue, le futur nouveau collègue et puis peut-être les bâtiments dont la Commune est propriétaire. Dans les deux points qui ont été relevés par la COGEFIN sur le fait de changer de gérance. Elle souhaite savoir si la réflexion a été un peu poussée vu que le patrimoine de la Commune en gestion commence à avoir une certaine importance et ça lui paraît primordial d'avoir un bon suivi avec une bonne gérance.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, concernant la gestion des bâtiments que nous possédons, une évaluation de gérances a été effectuée et nous avons trouvé une gérance qui va s'occuper de ces logements et se sera communiqué en temps voulu.

**M. le Président** passe le préavis 2/2020 au vote en plusieurs étapes :



Les comptes Communaux 2019 sont acceptés à l'unanimité, 1 abstention.  
Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité, 3 abstentions.  
Le rapport de la Fiduciaire Lambelet est accepté à l'unanimité, 4 abstentions.  
Décharge est donnée à la Municipalité, la Boursière Communale ainsi qu'à la COGEFIN à l'unanimité, 1 abstention.

Le Préavis 2/2020 est accepté.

#### **8. Préavis no 3/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui en lit les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Christian Heye**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. Jacques Morandi** au nom de la COGEFIN signale qu'une phrase pourrait porter à confusion dans le rapport. Au 4<sup>ème</sup> paragraphe, lorsque nous parlons du report de 1 à 2 points effectués par le Canton en faveur des Communes, il faut comprendre qu'une part des charges des Communes serait reportée sur le Canton, ce qui diminuerait les charges communales. Il a jugé bon de préciser ceci afin que tout soit clair.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. le Président** passe le préavis au vote à main levées, il est accepté à l'unanimité, 1 abstention.

#### **9. Motion S. Bonnabry, J.-M. Brot, Ch. Heye, C. Liard-Rothenbuehler, F. Liard et M. Rothenbuehler**

**M. le Président** fait lecture de la motion.

**M. le Président** demande aux motionnaires si quelqu'un veut prendre la parole, ce n'est pas le cas.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, cette motion s'aligne avec les travaux d'étude de mobilité liés à la transformation du collège de La Pra. Toute une étude est en route sur ce sujet. Cette motion est en total accord avec ce que nous cherchons à obtenir pour obtenir une mobilité adaptée aux conditions de circulation.

**M. Marcus Rothenbuehler** remercie **M. le Syndic** pour son point de vue. Il vit là-bas, la personne qui a failli avoir un accident est sa fille et ce n'est pas dans 6 ou 8 mois, c'est aujourd'hui qu'il voit passer les voitures très vite. Il n'a pas envie d'attendre, il a envie que l'on prenne le taureau par les cornes et que l'on mette en place maintenant une action, une étude avec des propositions concrètes et pas un éventuel projet.

**M. François Burnand** : il s'agit d'une proposition concrète d'un habitant de Féchy-Dessus. La configuration du Village voudrait que peut-être on envisage un sens pour la montée et un sens pour la descente.

**Mme Mireille Cardinaux**, habitant aussi Féchy-Dessus, elle ne peut que constater que les voitures arrivent très vite. Par rapport à un problème également de places de parc qui n'a pas vraiment été élucidé par la Municipalité et bien elle soutient également cette motion. Il faut vraiment faire quelque chose par rapport à ce trafic.

**Mme Laurence Sachot** soutient également cette motion, elle sait qu'un rendez-vous est fixé le 30 juin pour le futur nouveau collège. Un sens unique veut dire que les gens vont rouler plus vite, mais si une lignée de places de parc était faite, le sens unique limiterait la vitesse.

**M. le Président** la remercie pour la remarque mais la motion stipule l'étude par un bureau spécialisé en trafic urbain, Ce n'est pas nous qui allons trouver la solution ce soir.



**Mme Sylvie Bonnabry** Il ne s'agit pas que la descente qui pose problème, la montée également

**Mme Ana Hochstädter** signale également le même problème au Ch. de la Touille, les voitures accélèrent après le 30 km/h de Bougy-Villars en direction de Pizy et vont très vite.

La Municipalité prend note mais il ne s'agit pas de la même motion.

**M. Laurent Besso** aimerait appuyer la remarque qui vient d'être faite pour les hauts de Féchy notamment sur le Ch. de la Touille. On pourrait demander aux motionnaires de Féchy-Dessus s'ils accepteraient que cette motion porte sur toute la mobilité du haut de Féchy.

**M. Le Président** demande aux motionnaires si la motion peut être modifiée en rajoutant le Ch. de la Touille. Réponse : oui.

**M. Andreas Meyer, Syndic** signale que la Municipalité a pris note des demandes des uns et des autres et fera le nécessaire en conséquence. On ne peut rien faire en 3 jours, il y a plusieurs facteurs à prendre en considération (engins agricoles, bus de ligne, ...).

**M. le Président** passe la motion modifiée au vote à savoir si elle est renvoyée à la Municipalité pour un rapport dans un délai de 6 mois ou à défaut dans l'année qui suit le dépôt de la motion.

La motion est acceptée pour étude auprès de la Municipalité à l'unanimité, 8 abstentions.

#### **10. Réponse à la motion de F. Burnand**

**M. le Président** relit la motion datée du 11 décembre 2018 avant de passer la parole à la Municipalité.

**M. le Président** passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, Le chemin de l'Alliez est compliqué, ce chemin appartient pour les ¾ à Aubonne. La Municipalité de Féchy a pris contact avec Aubonne mais ils ne sont pas entrés en matière pour réaliser les travaux que notre Municipale des routes avait fait. Féchy a décidé de réaliser un certain nombre de travaux de son propre chef du côté Féchy, ce qui permet de diminuer les nuisances pour la circulation des véhicules. Du côté d'Aubonne c'est plus compliqué car il y a un projet en cours pour installer un dépôt de matériaux inertes du côté Aubonne. Ce chemin va être aménagé de manière différente. Il ne disparaîtra pas de manière formelle mais va ressurgir de manière améliorée afin de répondre aux demandes. On a fait ce que l'on a pu mais Aubonne freine probablement les travaux car lié à ce projet en cours.

**M. François Burnand** le déficit d'analyse de la Commune par rapport à la mobilité est flagrant. Il pense que tout ce que nous venons d'entendre entre le point 8 et celui-ci illustre à quel point il s'agit d'un sujet important et vital et qu'il en va de l'intelligence collective de notre Village et de notre Communauté.

Concernant les travaux effectués, il prend acte de la complexité du dossier, il regrette cependant que les travaux qui ont été réalisés n'aient été de manière pas franchement très élégante et à la hauteur de l'image de notre Commune. Simplement mettre du ciment sur le bord d'une route, ce n'est pas d'une élégance ni d'une tenue qui est à la hauteur de l'aspect général de Féchy. Il rappelle qu'il a demandé il y a 2 Conseils Généraux que les haies du Rionzier soient complétées, ce n'est toujours pas fait. Il faut de la discipline et de la tenue dans ce Village. La Municipalité a le devoir de s'assurer que les choses aient de la tenue et il trouve que ce qui a été fait au Ch. de l'Alliez même si c'est provisoire doit être fait correctement et avec du soin.

#### **11. Communications de la Municipalité**

**M. Marc Morandi, Municipal**, annonce que les festivités de la Fête Nationale qui auraient dû avoir lieu le 31 juillet sont annulées en raison de la crise du Covid-19.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, la COGEFIN et la commission ad hoc seront informés le 30 juin 2020 sur le rapport de mobilité effectué récemment. Ses informations seront sur le site internet et par



documentation papier. Vous aurez donc la possibilité de consulter tous les documents nécessaires concernant la mobilité autour du futur nouveau collège.

**Mme Francine Dupuis, Municipale** annonce les nouvelles règles de la déchetterie qui sont entrées en vigueur au début de ce mois.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, fait le suivi de l'avancement des travaux de l'ancien collège. Le document est annexé au présent PV. Des visites seront organisées le 12 septembre 2020 sur inscription. Le formulaire d'inscription parviendra prochainement par tous-ménages. Celles-ci se feront uniquement sur inscriptions, et par horaire en petit groupes afin de respecter les normes sanitaires.

**M. Jean-Pierre Moret, Municipal**, lors du prochain Conseil il y aura un préavis concernant le changement de l'éclairage public en lampes à LED beaucoup plus économique. Pour voir les changements, vous pourrez regarder en sortant du bâtiment, l'éclairage du panneau de l'Auberge Communale a déjà été changé en LED ce qui vous permettra de vous rendre compte du changement par rapport aux anciens éclairages.

## 12. Propositions individuelles

### Déchetterie

**Mme Sylvie Bonnabry** a pensé que trier c'est valoriser mais visiblement trier c'est payer pour certaines choses. Par exemple, les déchets de compost (elle pensait qu'ils étaient revendus à entreprise qui fait du biocarburant). Elle se demandait si c'était possible d'avoir une séance d'information de la Municipalité pour savoir quel déchet coûte quoi ! pour avoir une idée de ce qui rapporte à la Commune et à la déchetterie

**M. Andreas Meyer, Syndic**, les informations ont été transmises sur les déchets payants. Pour une transparence totale, il faudrait avoir une bourse des déchets, Nous avons fait un compromis qui peut changer en fonction de l'évolution des coûts du marché.

**M. Marcus Rothenbuehler**, oui le pollueur payeur il comprend même si dans la Loi c'est celui qui pollue qui doit payer. Partant de cette idée, il n'estime pas que d'amener ses épiluchures c'est polluer, ni d'amener des branchages. Il estime que de payer pour ceci est faux. Raison pour laquelle il va se battre contre ceci. Une entreprise va gagner de l'argent sur le dos du concitoyen. Il existe en France ou ailleurs des broyeurs communaux ou l'on pourrait apporter nos branches et créer de la matière première réutilisable et profitable et ne pas transmettre cette matière première à quelqu'un qui va s'enrichir. Il n'est pas d'accord, il s'offusque et se battra contre. Lorsque nous sommes partis sous le système de taxe au poids, un des arguments était que nous pouvions mettre nos déchets biodégradables à la déchetterie. Aujourd'hui nous payons et de plus le récipient dans lequel le compost est payé est facturé avec, nous ne pouvons pas faire de tare, donc on nous vole. Il n'est pas d'accord avec ce procédé et il le dit haut et fort. Il aimerait que la Municipalité trouve une solution intelligente ou un moyen de mettre à disposition une broyeuse pour que l'on puisse récupérer le fruit de notre travail de tri plutôt que de bêtement nous taxer. On va retrouver plus de choses dans nos canalisations ou dans les tissus. Soyez inventifs et trouvez des solutions pour le pollueur payer mais lorsque nous amenons du bois qui n'est pas traité nous ne polluons pas, avec de l'herbe non plus et encore moins avec des épiluchures de pommes. Manger sainement coûte cher mais manger salement coûte moins cher. C'était son coup de gueule par rapport à cette nouvelle déchetterie et nouvelles taxes.

**La Municipalité** prend note de son intervention.

**Mme Laurence Sachot** remercie la Municipalité pour son coin ECO-coin, il s'agissait de discussions avec les diverses Communes. Elle revient aussi sur le point des déchets verts mais pour le même point que M. Rothenbuehler. Tout le monde ici sait que la renouée du Japon, les chardons sont des invasifs. Qui sait ici que le Laurel est une invasive ? On a approché le directeur de la Déchetterie, ils ne trient absolument aucuns déchets verts donc le Laurel part comme tous pour le compost que nous allons reprendre. Il y a des forêts qui se sont transformées en Laurel.



Elle a peur car lorsque l'on nous dit que l'on doit payer les déchets verts et bien il y aura ceux qui veulent faire de l'incivilité vont jeter les branchages, les déchets verts, les chardons et j'en passe dans les forêts. Elle perd des coins à truffes car des gens peu scrupuleux qui vont mettre des choses qui n'ont rien à faire dans les forêts. Il s'agit également d'un coup de gueule, elle pense qu'il y a une réflexion à faire pour préserver notre nature. Elle souhaite que la Municipalité approche les autres Communes car il existe une liste noire des invasives pour informer les gens.

**M. Yvan Guillemain** approuve également les dires de M. Rothenbuehler devons assumer ce rôle de vaches à lait ?

**M. Bernard Genton** signale un paradoxe sur les déchets verts, on nous les achète donc on a du rendement ? Mais nous devons quand même payer le nôtre. Est-ce que le coût du transport est plus cher que le prix d'achat ? Il aimerait effectivement y voir plus clair.

#### Escaliers de l'Eglise

**M. François Burnand** il avait été fait dans le cadre de propositions individuelles lors des travaux de l'école que l'on profite des entreprises pour restaurer les escaliers d'accès à l'Eglise. Cela va-t-il être fait ?

**M. le Président** signale que cela va être fait.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, un préavis à ce sujet est prévu pour le mois de septembre.

#### Pigeons domestiques

**M. Bernard Genton** : il est vrai qu'il y a des plantes invasives et qui sont de vrais problèmes, nous avons une autre espèce invasive du côté de la fontaine protégée à Féchy-Dessus, vous êtes sûrement au courant. Il s'agit du pigeon domestique. Ils sont extrêmement salissants. Essayons de faire quelque-chose pendant qu'il en est temps.

#### Ancien collège Féchy-Dessus

**Mme Mireille Cardinaux** remercie Mme Dupuis sur les éclaircissements des transformations du Vieux Collèges de Féchy-Dessus et remercie la Municipalité qui a remis les vieux pavés suite à une pétition des habitants. Cela a bien été fait. Elle est heureuse d'entre qu'il y aura une journée portes ouvertes. Elle souhaite savoir si seront présentés les montants des loyers à cette occasion, comment les calculs ont été faits et comment les locations seront faites à savoir si les habitants de Féchy seront privilégiés ?

**M. François Burnand** il s'agit d'un rebond sur la remarque de Mme Cardinaux, il aimerait faire une recommandation à la Municipalité quand il s'agira de non seulement fixer les loyers mais aussi lorsqu'il faudra rédiger les baux pour ces appartements. Il est exclu que des gens s'installent et réclament ensuite que l'on arrête les cloches. Les cloches à Féchy font partie de la tradition. Il faut mettre une clause dans les baux à loyer à ce sujet.

### **13. Tribune libre, Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat**

**M. le Président**, présente **Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat** qui nous fait une présentation de ses 99 jours au Conseil d'Etat.

**M. Willy Kursner** quitte la salle à 20h48

**Mme Christelle Luisier** est applaudie par l'assemblée et le traditionnel coffret lui est offert par la Municipalité.



**14. Clôture de séance**

Prochain Conseil Général le 29 septembre 2020 à 20h15

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h15

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez